Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025118-DE

moëlan sur-mer — MOLAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2025/118

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2025

L'An deux mille vingt cinq
Le jeudi dix-huit décembre à 18H

Date de convocation : 11 décembre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence de Madame Marie-Louise GRISEL, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Marie-Louise GRISEL	X		Dominique MALCOSTE	X	
Gwénaël HERROUET	X		Dominique IGNERSKI		X
Christelle FÉNÉON	X		Maryse RIOUAL	X	
Franck CHANVRIL	X		Alain RICHET		X
Christine CIPOLLINA	X		Benjamin BRUNET	X	
Yannick MOËLO	X		Louise BOURLON-TRÉGUIER		X
Sylvie FAUGLAS	X		Patrick DEFOSSEZ	X	
Laurent BELLEC	X		Josée GUIGOUREZ	X	
Isabelle MOIGN	X		Christophe RIVALLAIN		X
Jean RAISON	X		Brigitte OFFRET	X	
Annick LE CORRE	X		Philippe GUYVARC'H	X	
Béatrice ANDRIEU	X		Jean-Claude TYTECA	X	
Tom IRLANDE		X	Gaëlle TRÉGUIER	X	
Jacky ABÉLARD	X		Jean-Arnault DERENS	X	
Véronique BACQUE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Tom IRLANDE	Benjamin BRUNET
Dominique IGNERSKI	Isabelle MOIGN
Alain RICHET	Jean RAISON
Louise BOURLON-TRÉGUIER	Christelle FÉNÉON
Christophe RIVALLAIN	Philippe GUYVARC'H

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Jean RAISON	82,76 %	29	24	5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025118-DE

DCM 2025/118 : FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACTE FINISTÈRE 2030 – VOLET 2 / PROGRAMMATION 2025-2026 POUR L'OPÉRATION DE REQUALIFICATION D'ENTRÉE DE BOURG ET DE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES – RUE DE PONT AR LAER

RAPPORTEUR : Franck CHANVRIL

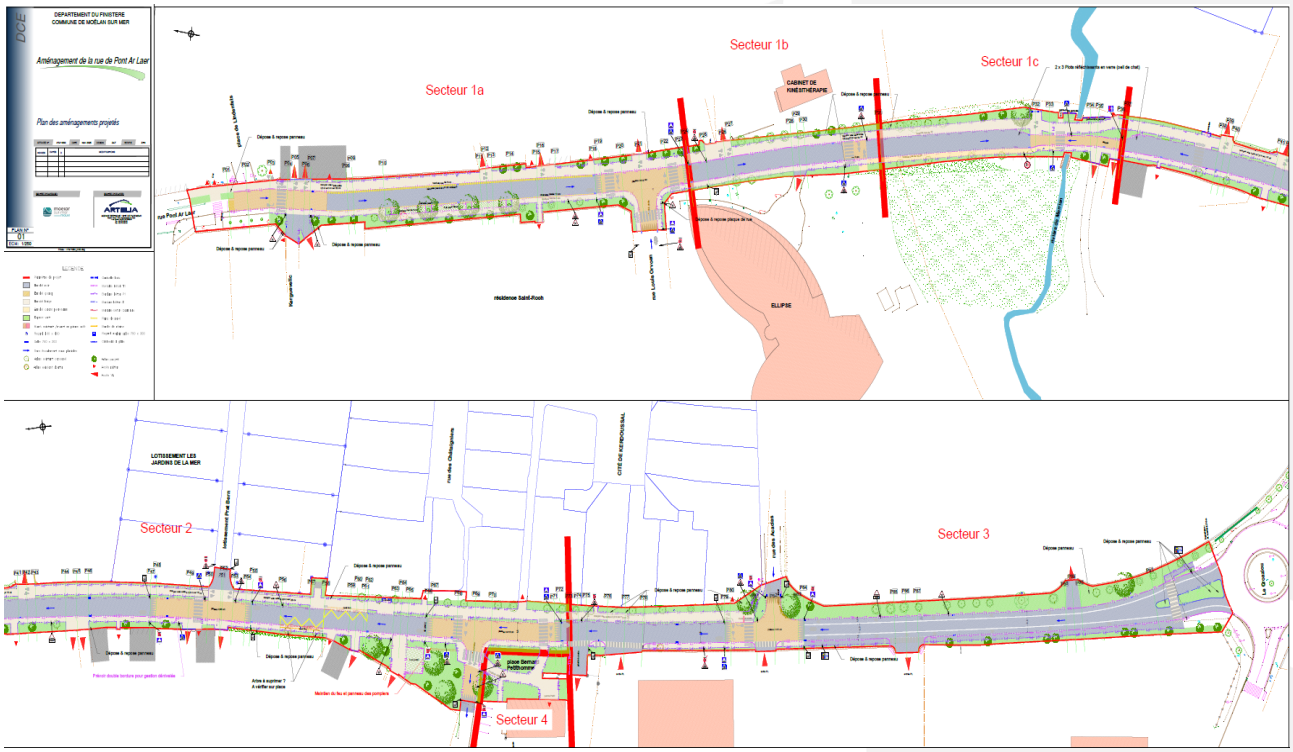
Le volet 2 du Pacte Finistère 2030 soutient les projets structurants des communes et EPCI. L'enveloppe consacrée permet de financer les projets importants en cohérence avec les priorités départementales (logement, environnement, équipement sportif et culturel, tourisme, mobilité douce, cohésion sociale).

Dans le cadre de sa politique d'aménagement et de valorisation urbaine, la commune souhaite présenter son opération de requalification d'entrée de bourg et de développement des mobilités douces – rue de Pont Ar Laër.

L'analyse avait mis en lumière la nécessité de mieux structurer les circulations entre le sud et le nord du centre-ville. Le secteur de Pont Ar Laër, point névralgique des déplacements quotidiens, est apparu comme un axe stratégique à réorganiser pour fluidifier le trafic et améliorer la sécurité.

Le projet s'articule autour de 3 enjeux forts :

- **Requalification et amélioration de l'espace public** par la requalification urbaine de la rue de Pont Ar Laër (réfection de la voirie, verdissement de voie et espaces publics, réseaux d'eau…).
- **Développement des mobilités douces** par la création de voies piétonnes et cyclables séparées contribuant à l'amélioration de l'accessibilité et à la sécurité des usagers.
- **Amélioration de la circulation douce et piétonne** entre les communes touristiques de Clohars-Carnoët et de Moëlan-sur-Mer dans une logique de liaison littorale et de continuité de circulation intersites en liaisons vertes (Valorisation du Merrien.).



Cette opération est majeure dans le cadre du plan guide et de l'aménagement de l'entrée de ville. La réalisation des travaux, qui débutera en 2026, sera à phaser afin de répondre aux prérogatives liées aux activités économiques et professionnelles de certaines parcelles et en fonction des possibilités et opportunités financières de la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025118-DE

L'estimatif des coûts prévisionnels des travaux est le suivant :

Commune de Moëlan-sur-Mer	
Projet de requalification de la rue de Pont-Ar-Laër	**€ H.T**
Terrassements, voirie, eaux pluviales	1 306 888,50 €
Espaces verts, mobiliers	398 690,00 €
Total prévisionnel	**1 705 578,50 €**

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Plan de financement prévisionnel	**Demande**	
	€ H.T	**%**
CD29 - Pacte Finistère 2030 – Volet 2	533 110,00 €	31,26 %
Commune Reste à charge	1 172 468,50 €	68,74 %
Total	**1 705 578,50 €**	**100,00 %**

VU l'avis de la Commission Ressources en date du 10 décembre 2025,

VU l'exposé de Monsieur Franck CHANVRIL,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents ou représentés,

POUR : 23
ABSTENTION : 1 (Jean-Claude TYTECA)
CONTRE : 5 (Patrick DEFOSSEZ, Josée GUIGOUREZ, Christophe RIVALLAIN, Brigitte OFFRET et Philippe GUYVARC'H).

Décide,

DE VALIDER l'opération et le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

DE SOLLICITER pour le financement de ces travaux les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessus,

D'AUTORISER Madame la Maire à lancer les marchés correspondants,

D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte à intervenir relatif à ce dossier, et notamment au titre du Pacte Finistère 2030.

Pour extrait certifié conforme.

Marie-Louise GRISEL
Maire de MOËLAN-SUR-MER

MAIRIE DE MOËLAN-SUR-MER FINISTERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.